Envoyé en préfecture le 12/07/2025
Reçu en préfecture le 12/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL128_2025-DE

**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

# Délibération n° 128/2025
# du Conseil communautaire
# Séance du 30 juin 2025

*****

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 75
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers absents : 33
Nombre de votants : 62

******

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents/Procurations** : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Véronique HERBE (procuration à Marjorie SABATON), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Christophe SERRE

Envoyé en préfecture le 12/07/2025
Reçu en préfecture le 12/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL128_2025-DE

**OBJET : Formalisation des interventions du Conservatoire en milieu scolaire. Tarification harmonisée et convention type**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5216-5 et L.2121-29,

Vu la délibération n°70/2021 du 5 juillet 2021 adoptant les statuts de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et notamment ses dispositions relatives à l'éducation artistique et culturelle (EAC),

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, reconnaissant le rôle des collectivités territoriales dans le développement des établissements d'enseignement artistique,

Considérant que l'offre et les services culturels de proximité constituent des éléments essentiels du cadre de vie, de la réussite éducative et de l'attractivité du territoire communautaire,

Considérant la mise en œuvre, depuis plusieurs années, d'interventions du Conservatoire en milieu scolaire, en lien avec les établissements et les communes,

Considérant la nécessité de formaliser ces interventions par une tarification harmonisée et une convention type, dans un souci d'équité, de transparence et de bonne gestion,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille en date du 17 juin 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le principe de la mise en œuvre d'interventions artistiques du Conservatoire en milieu scolaire, sur demande des établissements et des communes du territoire ;
- De fixer un tarif horaire harmonisé de 45 € applicable à toutes les interventions réalisées à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 ;
- D'approuver le modèle de convention type annexé à la présente délibération, précisant les modalités pédagogiques, administratives et financières de ces interventions ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions annuelles correspondantes avec les établissements scolaires concernés, ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025

**Jean Christian Rey**

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien

Signé électroniquement par :
Jean-Christian REY
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Président de
l'Agglomération du Gard Rhodanien



*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr*